

## A l'ONU, le refus du Burundi d'accueillir 228 policiers ne surprend pas

RFI, 05-08-2016 Mardi soir, le Burundi a officiellement réagi à l'adoption récente d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU pour le déploiement progressif de 228 policiers onusiens sur son territoire. Et sans surprise, il s'agit d'un non catégorique de la part de Bujumbura. Face à cette situation, le secrétariat général des Nations unies continue de plaider pour un dialogue politique inclusif, et espère que le Conseil de sécurité pourra poursuivre son travail avec le pays.

«Désolé, mais pas surpris». C'est la réaction qui prévalait mercredi 3 août à l'ONU après le refus cinglant du Burundi de voir déployés sur son sol jusqu'à 228 policiers onusiens. La résolution du Conseil de sécurité avait été adoptée à l'unanimité, avec le consentement préalable de Bujumbura, et il y avait donc un risque évident qu'elle soit retoquée. Ce qui était moins attendu, c'est que le régime burundais en profite pour revenir sur son accord en début d'année d'accueillir 50 policiers. Tout le territoire serait désormais sous contrôle et il n'y aurait donc plus besoin de force internationale. «Le gouvernement ne comprend pas la situation, il doit ouvrir les yeux», réagit un diplomate occidental, qui rappelle qu'un récent rapport de la Commission des droits de l'homme a pointé la persistance des violences gouvernementales. Le Burundi dénonce une atteinte à sa souveraineté, et le Conseil de sécurité était déjà divisé. Même si le choix de 228 hommes semblait un compromis puisqu'une autre option envisageait 3000, certains regrettaient l'avance que Bujumbura reste en marge de la discussion. Quatre pays, dont la Chine, membre permanent, ou l'Angola et l'Egypte, deux des trois représentants africains, s'étaient ainsi abstenus lors du vote de la résolution. Et un diplomate de conclure : «Il est difficile aujourd'hui d'être optimiste et de prévoir la suite.» Principes fondamentaux Sans l'accord de Bujumbura, le déploiement d'une force de police est pratiquement impossible explique Alexandra Novosseloff, chercheur invité au centre pour la coopération internationale de l'université de New York et spécialiste des institutions onusiennes. Elle rappelle que «les trois principes fondamentaux du maintien de la paix sont l'accord de l'Etat hôte et donc le consentement des parties au conflit au déploiement de cette mission, la partialité et puis l'usage de la force uniquement en cas de légitime défense.» Bien que, comme le précise Alexandra Novosseloff, «on peut toujours en théorie parler d'accord de l'Etat hôte», ce n'est pas sans conséquence : «Ça veut dire qu'il faut déployer un contingent, faut y aller avec les armes. Ce qui, je crois, n'est pas du tout prévu par la résolution actuelle sur le Burundi.» Avec n...